

## AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE - SESSION 2025 -

### AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Le centre de gestion du Doubs organise le **jeudi 13 mars 2025** dans l'**Aire Urbaine**, un examen professionnel d'**adjoint** administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, session 2025, pour les centres de gestion du Doubs, du Jura, Haute-Saône et du Territoire de Belfort. **L'épreuve orale d'admission se déroulera sous réserve de modification, dans une salle de l'Aire urbaine (date inconnue à ce jour).** Le détail des épreuves peut être consulté dans le [guide de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe](#) en ligne sur [www.cdg25.org](http://www.cdg25.org)

CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODES ET MODALITES D'INSCRIPTION
<p>Peuvent bénéficier de l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, après examen professionnel, les adjoints administratifs ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p> <p>Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, «Les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel prévu aux articles 39 et 79 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la fonction publique territorial, au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ».</p> <p>Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions</p>	<p><b>Retrait des dossiers :</b> Préinscription du 22/10/2024 au 27/11/2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le site internet du centre de gestion du Doubs <a href="http://www.cdg25.org">www.cdg25.org</a></li> </ul> <p><b>Dépôt des dossiers :</b> date limite de dépôt : 05/12/2024</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>sur l'espace sécurisé du candidat (au format pdf)</b></li> <li>- ou par voie postale : au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX ; cachet de la poste faisant foi</li> <li>- <b>ou sur place pendant les heures d'ouverture de l'établissement au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson - CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX.</b></li> </ul> <p>Les candidats devront déposer leur dossier et les pièces justificatives, via leur espace sécurisé, ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi), ou dépôt sur place au centre de gestion du Doubs, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (05/12/2024) pour être considéré comme inscription.</p>

Tout formulaire d'inscription, adressé au CDG du Doubs, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.